



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998
B.P.: 1116 Yaoundé - cameroun - Tél.: +237 22 20 19 28 - Fax: +237 22 21 66 62 - Serveur fax: 33 1 70 79 03 4:
Site web: www.fecafoot-officiel.com - Email: contact@fecafoot-officiel.com
Numéro Contribuable: 089600013325C

N°/réf.: 534/FCF/PCN/GMS/2014

Yaoundé, le 2 décembre 2014

M. LE Pr. JAMES MOUANGUE KOBILA
MEMBRE DE LA CHAMBRE
DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE
DU CNOSC

Objet: *Appartenance au Comité de Normalisation
et à la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage.*

Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai appris, sans notification aucune de votre part, votre nomination à la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun.

Cette haute instance est un organe juridictionnel de par la loi n°2011/018 du 15 juillet 2011 (article 44 et 59) tout comme de la FECAFOOT au vu de l'article 78 alinéa 2 de ses Statuts.

J'appelle votre attention sur l'article 36 alinéa 2 duquel il ressort qu'un membre de l'organe exécutif de la FECAFOOT, en l'occurrence le Comité de Normalisation, ne peut être simultanément membre d'un organe juridictionnel de la FECAFOOT.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour que j'informe le Comité de Normalisation de la FECAFOOT et la FIFA qui nous a tous nommés et vient de renouveler notre mandat, de votre position nouvelle et trouble vis-à-vis de nos activités exécutives.

Il s'agirait de lever l'incompatibilité désormais évidente entre vos deux qualités de membre à la fois du Comité de Normalisation de la FECAFOOT et de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun.

Veillez agréer, cher collègue, mes sentiments de parfaite considération.

LE PRÉSIDENT DU COMITE
DE NORMALISATION

Copies:

- SG/FIFA
- SG/CAF

Pr. Joseph OWONA

